

Chambéry, tesmoins à ce requis Et moy Cesar Jacquemard notaire ducal à Chambéry soub^{ns} Recevant expédie le présent au profit dudict M^e Jacques Martellange, signée Jacquemard.

Nous compléterons cette notice en expliquant que Benoît Martellange, le deuxième fils d'Etienne II, fit le 10 mars 1607, en entrant dans la Compagnie de Jésus une donation de toute sa fortune. Elle fut signée à Lyon au collège de la Trinité, en présence du R. P. Barthélemy Jacquinot, recteur du collège, qui avait pouvoir pour accepter du provincial Louis Richeome. Ces deux noms ont été déjà bien souvent cités dans notre précédent travail.

Benoît donna purement et simplement au Noviciat de Lyon le tiers qui lui revenait de la maison paternelle de l'Oiseau du Paradis, sans autre condition qu'il serait employé à l'augmentation et à l'entretien du Noviciat.

Olivier Martellange ne tarda pas à prendre une résolution analogue et fit, le 12 mai 1608, à Tournon, une donation de ses biens.

Il spécifie que lui, prêtre de la Société de Jésus, et âgé de trente ans environ, en présence du P. Jean-François Suarès, recteur du collège de Tournon, il fait donation pure et simple au Noviciat de Lyon du tiers qui lui revient de la maison paternelle. Il réserve seulement une somme de cent livres tournois qu'il lègue à Jacques Martellange son oncle paternel, qui avait continué à habiter Valence, plus une somme de soixante livres tournois payable en cinq annuités au collège de Tournon, soit douze livres par an « pour achapt de chappelets, images, doctrines et pieuses confessions, pratiques spirituelles, faire faire *Agnus Dei* et aultres choses semblables pour distribuer aux missions. »

La quittance de Jacques Martellange, qualifié « mar-